

COLLEGE Paul BERT
7 Impasse Tounel - BP 01
34 310 CAPESTANG
TEL 04.67.49.82.16
FAX 04.67.49.82.13



REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER **DES CLAUSES PARTICULIERES**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
COLLEGE PAUL BERT – 7 Impasse Tounel - BP 01 - 34310 CAPESTANG
Personne responsable du marché : Chef d'établissement du Collège Paul BERT de Capestang
Comptable assignataire : AGENT COMPTABLE « ETS COLLEGE PAUL BERT »
Siège de l'agence comptable : Lycée professionnel « J MERMOZ » 34 500 BEZIERS

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but : la fourniture de divers produit de « PAINS » pour un restaurant scolaire fournissant environ 500 repas sur environ 130 jours à livrer de façon quotidienne.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Marché à bon de commande (annexe de bon de commande transmis par FAX) pour la fourniture de divers produits de « PAINS ». L'offre porte sur un bordereau de prix des produits les plus courants en restauration collective (voir descriptif de produits de « PAINS »); quel que soit la dénomination commerciale, une fiche technique devra être fournie à l'appui de chaque produit. Un bordereau de prix séparé est demandé pour les produits « Biologique » qui devront obligatoirement avoir le logo « AB » ou équivalent.

Des échantillons peuvent être demandés sur les descriptifs de produits, à livrer au plus tard sur la semaine 48, du 23 au 28 novembre.

Le pain sera commandé la veille. Livraison quotidienne le matin avant 10 heures 00 sur 4 jours par semaine. La marchandise sera livrée dans des sacs à pain à usage unique ou en papier jetable.

Volume financier prévisionnel annuel 8 000 euros ; en vertu de l'article 71 alinéa 1, le marché sera passé sur la base d'un volume annuel minimum de 5 000 euros et d'un volume annuel maximum de 10 000 euros.

Le marché est passé pour une durée de 24 mois, à compter du 1er janvier 2021, avec prix fermes et définitifs sur la période, avec une possibilité de résiliation pour chacune des parties engagés à la fin des douze premiers mois (31/12/2021), avec un préavis de deux mois (avant le 31/10/2021).

La personne responsable du marché se réserve le droit de faire des divisions par lot.

V) Contact :

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès de Monsieur le Gestionnaire du « Collège Paul BERT » ; tel 04 67 49 82 16 ; fax 04 6749 82 13.
Adresse électronique : gest.0341367b@ac-montpellier.fr

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront être parvenues au service Intendance du COLLEGE PAUL BERT situé à Capestang au plus tard le 27 NOVEMBRE 2020 à 12 h 00.

VII) Contenu des offres :

L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant les délais d'exécution.

VIII) Critère de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont :
PRIX
PRECISION DE L'OFFRE
QUALITE
SERVICES ASSOCIES
DEVELOPPEMENT DURABLE

IX) Délai de validité des offres : 45 jours.

X) Résiliation du marché :

Sont considérées comme cause de résiliation de marché, outre celles prévues à l'article 47 du code des marchés publics, les raisons suivantes :

- 1** Non-respect des jours et heures de livraisons :
- 2** Cinq retards ou annulations de livraison seront autorisés pour cas de force majeure dans l'année à condition que le fournisseur adresse par écrit sous 8 jours le justificatif de ce cas de force majeure.
- 3** Non règlement de litiges de livraisons (refus de livraisons, refus d'envoi d'avoir)
- 4** Non-respect de la qualité des produits ou non-conformité aux fiches « Produit initial ».
- 5** Non disponibilité de produits au marché plus de 3 fois dans l'année.
- 6** Non-respect du tarif sur lequel le fournisseur s'est engagé ou non-conformité des factures produites.
- 7** Perte d'agrément sanitaire, rupture constatée dans la chaîne de livraison.
- 8** Non-conformité aux textes et normes en vigueur.

XI) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : **les prix proposés sont fermes et définitifs** ; une **clause de sauvegarde peut être prévue** en cas de changement radical des conditions économiques : **elle doit être prévue dans l'acte d'engagement**. Les prix sont exprimés hors taxes ; **le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix**. Les prix comprennent tous les frais afférents à la livraison ; les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

XII) Règlement :

Le règlement s'effectuera par mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours après réalisation de la prestation ou de la fourniture. Aucun acompte ne sera versé à l'entreprise titulaire du marché sauf dans les cas prévus par la réglementation.

XIII) Délai d'exécution:

Les prestations ou fournitures devront être exécutés à compter du 1^{er} janvier 2021.

XIV) Notification :

Le marché sera notifié au titulaire avant le 31 décembre 2020.

Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI.

A CAPESTANG, le 26/10/2020
La Principale, C. ALMONT